



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 65120

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la nécessaire attention que la France doit porter à la communauté harkie. En effet, le dévouement des harkis à notre pays, la fidélité de leur engagement et les conséquences souvent dramatiques sur leur vie et celles de leurs familles appellent un hommage particulier. Aussi, il lui demande de lui indiquer s'il entend proposer un contingent spécial d'attribution de la Légion d'honneur du ministère de la défense, au titre des anciens combattants pour cette communauté, insuffisamment reconnue par la nation.

Texte de la réponse

Le Haut Conseil de la mémoire combattante du 6 février dernier, qui a instauré une journée d'hommage national consacrée aux harkis et dont la date a été fixée au 25 septembre 2001, a prévu, notamment, qu'à cette occasion aurait lieu une importante remise de décorations. Une promotion spéciale sans contingent spécial sera donc créée dans les deux grands ordres nationaux et la médaille militaire, comportant, pour ces trois décorations, cent nominations au profit de harkis particulièrement méritants. Le décret instituant cette mesure sera publié prochainement au Journal officiel de la République française.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65120

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4443

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5169